

## Séance du 13 avril 2022

L'an deux mil vingt deux, le 13 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

Etaient présents Mesdames Claire CHASTAN, Samira BERMOND et Patricia VIOLET, Messieurs David BERNARD, Pascal KEINBORG, Philippe PATRY et Timothée GAILLARD.

Etait absents excusés : Monsieur Christian DELEBARRE qui avait donné procuration à Madame Claire CHASTAN, Madame Frédérique LECOINTE qui avait donné procuration à Monsieur David BERNARD et Madame Pauline RICHON qui avait donné procuration à Madame Patricia VIOLET.

Secrétaire de séance : Madame Claire CHASTAN

### Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 07 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

### Budget annexe « eau et assainissement » : Compte administratif et Compte de Gestion 2021 approbation et affectation du résultat de fonctionnement

Au 31 décembre, le compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement présentait les résultats suivants :

- <b>Exploitation</b>	
Dépenses :	68 832.16 €
Recettes :	63 515.36 €
<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>- 5 316.80 €</b>
Excédent 2020 reporté :	31 880.75 €
<b>Résultat au 31/12/2021 :</b>	<b>26 563.95 €</b>
- <b>Investissement</b>	
Dépenses :	35 752.99 €
Recettes :	41 741.11 €
<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>5 988.12 €</b>
Excédent 2020 reporté :	27 510.55 €
<b>Résultat au 31/12/2021 :</b>	<b>33 498.67 €</b>
Dépenses ENM	0.00 €
Recettes ENR	0.00 €
Résultat RAR :	0.00 €
<b>Excédent de fonctionnement à reprendre au budget 2022 :</b>	<b>26 563.95 €</b>

Après avoir constaté que les résultats du compte de gestion étaient identiques, le Conseil Municipal, le Maire ayant quitté la salle, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE les résultats du compte administratif et du compte de gestion du service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2022,

DECIDE de reporter l'intégralité du résultat d'exploitation, soit 31 880.75 € sur le budget primitif 2022.

**Budget principal : Compte administratif et Compte de Gestion 2021 approbation et affectation du résultat de fonctionnement :**

**- Fonctionnement**

Dépenses :	319 692.91 €
Recettes :	360 531.36 €
<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>40 838.45 €</b>
Excédent antérieur reporté :	124 044.76 €
<b>Résultat au 31/12/2021 :</b>	<b>164 883.21 €</b>

**- Investissement**

Dépenses :	183 172.57 €
Recettes :	306 275.87 €
<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>123 103.30 €</b>
Déficit antérieur reporté :	- 85 962.29 €
<b>Résultat au 31/12/2021 :</b>	<b>37 141.01 €</b>

Dépenses ENM :	16 234.59 €
Recettes ENR :	78 992.79 €
<b>Résultat RAR :</b>	<b>62 758.20 €</b>

**Excédent de fonctionnement à reprendre au budget 2022 : 164 883.21 €**

Après avoir constaté que les résultats du Compte de gestion étaient identiques, le Conseil Municipal, le Maire ayant quitté la salle, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021

DECIDE de reporter la somme de 164 883.21 € en excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2022.

**Objet : Détermination des taux d'imposition communaux pour l'année 2022 :**

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2022 pour la commune de Montjoux, et fixe donc les taux suivants :

Taxe Foncière sur les Propriété Bâties :	30.05 %
Taxe Foncière sur les Propriété Non Bâties:	64.79 %

**Budget Primitif 2022 – Budget Annexe « eau et assainissement » :**

Sur une proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le budget primitif 2022 du budget annexe « eau et assainissement » comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses et recettes **89 536.00 €**

**Section d'investissement :**

Dépenses et recettes **94 073.00 €**

**Budget Primitif 2022 – Budget Principal :**

Sur une proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE le budget primitif 2022 du budget principal comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses et recettes **405 700.00 €**

**Section d'investissement :**

Dépenses et recettes **207 275.00 €**

Séance levée à 22h00